Le journal de Soppe-le-Bas

MAIRIE
32, rue Principale
68780 SOPPE-LE-BAS

Téléphone : 03 89 26 90 68
Télécopie : 03 89 26 98 90
Mél. : mairie.soppe-le-bas@tv-com.net

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE
Lundi : de 18 h à 20 h
Mercredi : de 8 h 30 à 11 h 30

Permanence du maire
Lundi : de 19 h à 20 h

DÉPÔT LÉGAL : 20 DÉCEMBRE 2013
IMPRIMÉ PAR DOLLER GRAPHIQUES
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Calendrier des manifestations

EN JANVIER

- Le 4 : Présentation des vœux dans la salle communale (rue du Lauragais) à 20 heures
- Le 9 : Don du sang, au foyer rural de Soppe-le-Haut
- Les 11 - 12 : Week-end de la chance des sapeurs-pompiers du vallon du Soultzbach, au foyer rural de Soppe-le-Haut
- Le 24 : Assemblée générale de l'APVS, au foyer rural de Soppe-le-Haut

EN FÉVRIER

- Le 7 : Assemblée générale de Flore et Loisirs
- Le 15 : Carnaval de l'Association des Parents du Vallon

EN MARS

- Le 2 : Loto du conseil de fabrique de Soppe-le-Bas, au foyer rural de Soppe-le-Haut
- Les 8 - 14 - 15 - 22 - 23 : Représentations théâtrales, au foyer rural de Soppe-le-Haut

Une recette de nos mamies soppoises

Mini-mendiants

Ingrédients : 250 g de chocolat noir, 100 g de figues, 100 g de mini-guimauves, 100 g de citron et d'orange confits, 100 g de pistaches

- Faire fondre le chocolat au bain-marie. Retirez du feu. Pendant ce temps, coupez les guimauves et les figues en petits morceaux, hachez grossièrement les pistaches.
- Répartissez les guimauves et les fruits dans des petits moules en silicone et versez le chocolat fondu.
- Réservez au réfrigérateur pendant 1 à 2 heures, puis enveloppez les mendiants individuellement dans du papier cristal.

Valérie NACCARI

Offre de service :

Mme Lucienne WOLF se propose de garder vos enfants de 0 à 3 ans à partir du 1er janvier 2014. Vous pouvez la contacter au 06 65 82 14 62.

État civil 2013

Naissances

- **Maxence**, le 10 janvier, fils de Cédric TESSIER et de Vanessa KAHLIG
- **Alice**, le 22 janvier, fille de Rino ZANON et de Sandrine FOLLOT
- **Noah**, le 20 mars, fils d'Anthony CASAGRANDE et de Sylvie NAEGELEN
- **Gabriel**, le 20 avril, fils de Nicolas WALGENWITZ et de Prescillia PHAN
- **Gatien**, 31 mai, fils de Laurent WERNER et d'Anne RUETSCH
- **Guy**, le 24 juin, fils de Jean BRUCKERT et d'Aurore GUY
- **Inaya**, le 30 août, fille de Frédéric HOARAU et de Dounia NAJEM
- **Nolan**, 21 octobre, fils de Raphaël FINCK et de Marie MAZAJCZYK
- **Louise**, le 9 novembre 2013, fille de Lionel FRANCK et d'Aline AUBRY

Mariages

- **Emmanuel HELBLING** et **Élodie DE ALMERIA**, le 11 mai
- **Raphaël FINCK** et **Marie MAZAJCZYK**, le 14 juin
- **David DIEU** et **Maeva ESSLINGER**, le 22 juin

- **Christophe GASSER** et **Sarah NACCARI**, le 6 juillet

Décès

- **Jeanne LAJOUX**, le 3 mars
- **Ginette GEORG**, le 11 mars
- **Jean ALBERT**, le 27 mars
- **Christiane BISCHOFF**, le 4 juin
- **Georges TREIBER**, le 23 juillet

Mme MURA passera dans les foyers soppois pour le **recensement de la population** qui sera réalisé du 16 janvier au 15 février 2014.

Le journal de Soppe-le-Bas

HIVER 2013
Numéro 75

Dans ce numéro :

La vie d'un village outre-Rhin 3
Flore et Loisirs 3
Corps intercommunal des sapeurs-pompiers 4
Caps sur les prochaines élections municipales 6
Conseil de fabrique APVS 7
Calendrier des manifestations 8
État civil 2013 8

ÉDITO

Toute l'équipe de rédaction du *Flash 313* vous souhaite de très chaleureuses fêtes de Noël et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2014.

CHRONIQUE DE LA VIE DES GENS

Anecdotes

Autrefois, la Soppe débordait régulièrement. Il faut dire que le lit de la rivière était beaucoup plus sinueux que de nos jours, et moins profond, ce qui provoquait régulièrement des débordements et des inondations. En 1872, le conseil municipal avait décidé que la largeur devait être de 4 mètres, et que la profondeur devait avoir un mètre, depuis le moulin jusqu'en aval du village. Les travaux d'entretien étaient à la charge des propriétaires riverains. À chaque crue, il se créait des bancs de sable, soit dans le lit même, soit sur les rives. Pour éviter les disputes entre riverains, la commune mettait ce sable aux enchères : en 1909, elle avait fait deux lots, que Joseph LIEBENGUTH, aubergiste, a emporté pour 30 marks. Chaque adjudicataire devait présenter une caution, même pour une somme minime. En 1914, c'est Maurice BELLICAM qui est adjudicataire pour 30 francs, mais il ne peut pas en profiter, car il est mobilisé. Une décision du conseil municipal est prise pour annuler cette recette en … 1924 !

C'est dans les années 70, lors du remembrement, que le ruisseau a été rectifié, tel que nous le connaissons actuellement, entre le village et celui de Diefmatten.

Dans la forêt communale, il pousse une herbe dans les futaies de hêtre, qu'on appelle « crin végétal », en alsacien *seegràss*. C'est une herbe assez fine, dure, d'une trentaine de centimètres de haut, qu'on utilisait pour rembourrer les matelas. Elle aussi était régulièrement mise aux enchères. Il était spécifié que l'adjudicataire devait l'arracher à la main et ne pas utiliser d'outil tranchant, comme faux ou faucilles. Maurice BELLICAM, garde-champêtre, l'a obtenue en 1922 pour 8 francs. Néanmoins, en mai 1893, le conseil municipal avait décidé la gratuité pour les herbes cherchées dans les forêts communales, vu le manque de fourrage tout à fait exceptionnel cette année-là.

De même, il était courant que l'herbe des bas-côtés des routes soit vendue. En 1924, le conseil décide de céder la jouissance de l'herbe de la route de Guewenheim à Camille ENTZ, qui a été nommé cantonnier par l'administration des Ponts et Chaussées et qui s'occupe de cette route.

On mettait également aux enchères des choses usagées. Ainsi, à l'occasion de réparations au presbytère, la commune a vendu les vieilles gouttières à trois personnes pour 14,50 francs.

Autre recette, mais dont ne dispose plus la commune, c'est la taxe sur les chiens. En 1922, le conseil municipal avait augmenté la taxe annuelle de 6 francs à 8 francs pour les chiens de première classe, et de 1,50 franc à 2 francs pour les chiens de deuxième classe. Je pense que ceux de première classe étaient les chiens de compagnie, tandis que les autres étaient les chiens de garde, attachés à une chaîne dans la cour. Il y en avait 29 de la première, et 22 de la seconde.

André DEYBER

À MÉDITER

La véritable amitié ne gèle pas en hiver.

Proverbe allemand

Dépôt de pain

Si le dépôt de pain a brièvement fermé ses portes au moins de novembre, c'était pour mieux rouvrir, avec un nouveau boulanger. C'est en effet la boulangerie BURGER, de Pfastatt, qui a pris les rênes de l'établissement. Pour Stéphanie et Frédéric BURGER, Soppe-le-Bas n'est pas une découverte, puisqu'ils ont habité le village pendant plusieurs années. Les habitués du dépôt de pain y trouveront comme à l'accoutumée pain, viennoiseries, pâtisseries et petite épicerie. Depuis le 21 novembre, les clients sont accueillis avec le sourire par Peggy GOUTTE, la sympathique vendeuse. Ils peuvent déguster boissons et produits du magasin dans le cadre chaleureux de l'espace salon de thé. Une carte de fidélité est également proposée : pour dix baguettes achetées, la onzième est offerte. Et quand on a goûté la baguette de la boulangerie BURGER, on a tôt fait d'arriver à la dixième ! Vous n'y avez pas encore goûté ? Qu'à cela ne tienne ! Le dépôt de pain est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 6 h 30 à 12 h 30, le samedi de 6 h 00 à 12 h 00 et le dimanche de 7 h 00 à 12 h 00.

Contact :
Boulangerie BURGER,
03 89 39 02 48,
boulangerie.burger@free.fr

Haras du Soultzbach

On connaissait déjà Soppe-le-Bas pour ses chevaux comtois issus de l'élevage de Joseph WIOLAND, régulièrement primés à des concours. Cette année, c'est une structure équestre d'un autre genre qui a ouvert ses portes dans notre commune, rue de Bretten : le Haras du Soultzbach.

Le haras en bref

Fort d'une petite équipe dynamique et motivée où chacun – qu'il soit palefrenier, cavalier ou responsable commercial – contribue au bon fonctionnement de l'ensemble, le Haras du Soultzbach est spécialisé dans le commerce et l'élevage de chevaux de sport. Doté d'installations modernes, l'établissement accueille actuellement 23 chevaux, dont neuf d'élevage. Les autres lui sont confiés par des éleveurs. Avec ses cinq poulinières, le haras table sur trois naissances par an. S'adressant essentiellement à une clientèle de professionnels, il ne propose pas de leçons d'équitation. Élever et vendre des chevaux est un travail tout à la fois exigeant et de passionné. De passionnés, le haras n'en manque pas pour dorloter ses pensionnaires !

À chevaux d'exception, cavaliers d'élite

Élégance, grâce et puissance sont indubitablement les premiers mots qui viennent à l'esprit pour qualifier les chevaux du Haras du Soultzbach. Sortis chaque jour, ils sont choyés dans de superbes écuries qui abritent 24 boxes au total et donnent sur un manège couvert. C'est dans ce manège, ou dans la carrière, que les deux cavaliers professionnels du haras, Sophie SITTERLÉ et Georges Edmond NGAN SASSI, forment les chevaux au saut d'obstacles. C'est à eux qu'incombe la lourde tâche de valoriser les animaux en vue de leur vente. Pendant la saison des concours, qui s'étale de février à novembre, ils vivent au rythme des préparations et des compétitions. À seulement 22 et 21 ans, Sophie SITTERLÉ et Georges Edmond NGAN SASSI affichent déjà un palmarès prometteur. Le second vise d'ailleurs la qualification pour les Jeux olympiques qui se dérouleront à Rio en 2016. On est saisi par la dextérité de ces cavaliers dans un sport très mental, savant mélange de sensations et de technique, exigeant une compréhension subtile des plus intimes comportements des chevaux. Dans cette quête d'excellence, le rapport homme-animal a quelque chose de fascinant. On ne peut qu'applaudir les prouesses de complices sautant des obstacles de plus en plus hauts, jusqu'à atteindre 1,55 m ! Des prestations éblouissantes que seuls des chevaux d'exception et des cavaliers émérites peuvent offrir. Souhaitons leur bonne chance dans leur conquête du monde équestre !

Contact :
Brice ANDRES,
Stables Manager,
brice.andres@equipro-trucks.com

Conseil de fabrique

Le conseil de fabrique a tenu sa dernière séance ordinaire de l'année le lundi 16 décembre. À cette occasion, ses membres se sont penchés sur la question de la collecte pour le chauffage de l'église. Au 16 décembre 2013, celle-ci avait rapporté 1419,10 euros, soit un montant supérieur à celui de 2012. Grâce à ce résultat, fruit de la générosité des Soppois et proches qui ont participé à l'opération, les frais de combustibles – inférieurs à ceux de 2012 – devraient être couverts et l'exercice 2013 devrait être légèrement bénéficiaire pour la fabrique de l'église.

Cela dit, la paroisse devra se réapprovisionner en fioul dès le début de l'année, avec les coûts que l'on connaît.

Les travaux d'amélioration du système de chauffage réalisés en 2012 portent leurs fruits. Des travaux de finition ont été effectués cette année. Le tapis de l'allée centrale a par ailleurs été remplacé. S'agissant des objets du culte, le conseil de fabrique a examiné l'opportunité de faire restaurer l'ostensoir. Compte tenu du montant élevé de l'offre qui lui a été soumise – 2500 euros –, il n'y a pas donné suite.

Le conseil de fabrique tient à remercier tous les donateurs qui l'aident à faire face aux charges, mais aussi toutes celles et tous ceux qui œuvrent pour l'entretien de notre église et le bon déroulement des offices. Chacun apporte sa pierre à l'édifice, que ce soit en donnant de son temps ou de son argent, ou les deux. C'est grâce à la mobilisation de toutes les bonnes volontés que nous pouvons avancer !

Le conseil de fabrique souhaite un joyeux Noël ainsi qu'une bonne et heureuse année 2014 à tous les lecteurs du *Flash 313*.

APVS

ASSOCIATION DES PARENTS DU VALLON DU SOULTZBACH (APVS)
7 Grand'Rue — 68780 SOPPE-LE-HAUT — 09 80 79 64 37 — parentsduvallon68@gmail.com
Page Facebook : association des parents du vallon du Soultzbach

L'Association des Parents du Vallon du Soultzbach poursuit ses initiatives en direction des enfants de Soppe-le-Bas, Soppe-le-Haut et Mortzwiller dans un esprit convivial et constructif.

Notre association a notamment mis en place pour la première fois dans notre Vallon des « **activités d'été** » pour occuper et faire découvrir de nouveaux horizons aux enfants… Atelier culinaire, mini-tennis, scrapbooking, balade au lac de la Seigneurie, découverte du football, atelier de moulage de fossile, sortie au Centre d'Initiation à la Nature de Lutterbach… font partie des propositions qui étaient offertes aux enfants. En tout, ce sont neuf activités différentes sur onze demi-journées qui ont été proposées aux enfants des trois villages. L'APVS tient à remercier les bénévoles des différentes associations locales qui participèrent à la mise en œuvre de cette belle opération et particulièrement l'ASL de Soppe-le-Haut avec Rose-Marie FRICKER, la Maison de la Géologie avec Daniel RUDLER, Gratitude avec Jeannine STUDER et Claudine PIERROT, le FC Lauw avec Gilles MATHIS…

Le « **pot d'accueil** » de la rentrée a quant à lui permis de rassembler une cinquantaine de parents et d'enfants dans la salle communale de Soppe-le-Bas. « **Le marché aux puces spécial enfants** » du mois d'octobre a rencontré un certain succès en permettant de vendre des jouets, vêtements et autres affaires liées aux enfants. Entre-temps, l'association a participé à la « **Marche de la Solidarité** » à Dolleren permettant de récolter des fonds pour les donneurs de sang.

Enfin, la grande action de l'automne a bien entendu été la réussite de la « **Fête de la Saint-Martin** » dès sa première édition, le 10 novembre dernier. Avec 300 participants au départ du foyer rural de Soppe-le-Haut pour une marche remontant la rue de Sentheim, passant par le chemin des amoureux pour rejoindre le cœur du village. Les pompiers et les Brigades Vertes étaient au rendez-vous pour sécuriser ce parcours. Au retour, les enfants et les parents reçurent une soupe de potiron préparée par les membres de notre association. Le succès de cette première nous permet d'envisager sereinement la reconduction de cette belle action venue de Flandres et d'Allemagne. Un grand merci aux deux organisatrices : Cindy VAUT et Catherine HIRTZ.

La « **sortie cinéma** » au foyer de la Culture de Dannemarie amena 83 personnes à se retrouver pour visionner le film « Le pôle express », un magnifique conte de Noël et déguster de bons manalas et du chocolat chaud…

Les traditions étaient encore à la fête en décembre avec le passage désormais bien ancré dans les écoles et foyers du Vallon de « **saint Nicolas** »… Remy REGNAULT, Bruno DE SIMONE et Franck DUDT étaient nos trois « évêques » locaux pour passer voir les enfants sages de nos trois villages.

Les prochaines dates à retenir dans la vie de notre association :

- assemblée générale au foyer rural de Soppe-le-Haut : vendredi 24 janvier 2014 ;
- carnaval des enfants au foyer rural de Soppe-le-Haut : samedi 15 février 2014 ;
- marché aux puces spécial enfants au foyer rural de Soppe-le-Haut : dimanche 13 avril 2014.

Une vie associative pleine au service des parents et des enfants du Vallon du Soultzbach.

Le comité de l'APVS

Cap sur les prochaines élections municipales

Modifications apportées par la loi du 17 mai 2013 dans les communes de moins de 1000 habitants

Près de 36 800 villages et villes de France élisent leur conseil municipal tous les 6 ans. Les prochaines élections municipales sont fixées aux 23 et 30 mars 2014.

Cet article donne, pour une commune de moins de 1000 habitants, les conditions de l'élection des membres du Conseil Municipal et de l'élection des représentants de la commune dans le Conseil de la Communauté de Communes ou d'Agglomération.

La déclaration de candidature est désormais obligatoire

Pour être élu, il faut être candidat à l'élection municipale.

Un candidat peut se présenter de façon isolée ou groupée, sur ce qu'on appelle communément une « liste ».

Mais il doit obligatoirement faire une déclaration de candidature à la Sous-Préfecture ou la Préfecture au plus tard le jeudi 6 mars 2014. La déclaration de candidature vaut pour les 2 tours. En effet, s'il y a suffisamment de candidats au 1er tour, seuls les candidats du 1er tour qui sont en ballotage peuvent être candidats au 2e tour.

Mais il peut y avoir de nouvelles candidatures au 2e tour si on manquait de candidats au 1er tour. Ces nouveaux candidats doivent déposer leur candidature à la Sous-Préfecture ou à la Préfecture au plus tard le mardi 25 mars 2014.

En résumé : les électeurs ne peuvent plus voter pour une personne qui n'est pas officiellement candidate.

On ne peut plus être candidat dans plusieurs communes.

Il n'y a aucune obligation de parité « hommes-femmes » pour les candidatures groupées.

Le nombre des conseillers municipaux à élire ainsi que les noms et prénoms des personnes candidates sont affichés dans chaque bureau de vote, le jour du scrutin.

Les bulletins déposés dans l'urne avec plus ou moins de noms qu'il y a de conseillers à élire sont valables.

Mais les noms inscrits au-delà du nombre de conseillers à élire ne sont pas comptés. Il en est de même pour les personnes non candidates.

Dans les communes de 100 habitants, le nombre de conseillers à élire passe de 9 à 7. Entre 100 et 499 habitants il reste à 11 conseillers. Entre 500 et 1499 habitants il reste à 15 conseillers.

Qui sera élu au Conseil Municipal et aux postes d'adjoints ?

Le mode d'élection est inchangé : il s'agit du « scrutin plurinominal majoritaire à deux tours, avec panachage.

Vous pouvez continuer à rayer, remplacer, déplacer, rajouter un ou plusieurs noms de candidats individuels ou issus d'autres listes.

Les décomptes se font individuellement, par nom.

Pour être élu au 1er tour, la majorité absolue des suffrages est nécessaire (c'est-à-dire la moitié des voix exprimées plus une). Si tous les sièges ne sont pas attribués au 1er tour, il y a un 2e tour. Les candidats arrivés en tête du 2e tour sont alors élus.

Le maire et les adjoints restent élus par le Conseil Municipal au scrutin secret. Il faut la majorité absolue aux deux premiers tours et la majorité relative au 3e tour.

C'est le Conseil Municipal qui fixe le nombre d'adjoints. Mais le nombre maximal est de 2 quand il y a 7 conseillers, de 3 quand il y a 11 conseillers et de 4 quand il y a 15 conseillers.

Qui sera membre du Conseil de la Communauté ?

À noter que le Conseil de la Communauté devient le Conseil Communautaire et que ses membres deviennent des Conseillers Communautaires.

Jusqu'à présent, le conseil municipal désignait les représentants de la Commune dans le Conseil de la Communauté.

Désormais, ils sont automatiquement pris dans « l'ordre du tableau ».

L'ordre du tableau est constitué du maire, des adjoints selon leur rang, puis des conseillers municipaux. Ceux-ci sont classés par ancienneté de leur élection depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal et, entre conseillers élus le même jour, en fonction du nombre de voix obtenues.

Article rédigé par L'Association des Maires du Haut-Rhin

C'est l'hiver ! Et si l'idée de passer un beau Noël blanc réjouit les cœurs, il ne faut pas oublier quelques règles pour que neige ne rime pas avec galère : déneiger les trottoirs (arrêté préfectoral du 27 octobre 1937 - art. 1382 et 1383 du Code civil), ne pas stationner de véhicule pouvant entraver le passage du chasse-neige, recommander aux enfants de ne pas faire de luge ou autres glissades sur la chaussée, et enfin… être prudents et patients !

La vie d'un village outre-Rhin

Advent, Advent, ein Lichtlein brennt…

Le premier dimanche de l'avent est un jour très important outre-Rhin : le matin, au petit-déjeuner, les Allemands allument la première bougie de la couronne de l'avent (*Adventskranz*). Ce geste marque le début de la période magique de Noël, car, à partir de ce moment-là, nous avons seulement quatre semaines à attendre jusqu'à notre rencontre avec le Père Noël (*Weihnachtsmann*). Les quatre bougies sur l'*Adventskranz* sont le plus important, car nous allumons une bougie chaque dimanche de l'avent (*1. Advent, 2., 3. und 4. Advent*). La plupart des familles allemandes chantent des chansons en allumant les bougies. La plus connue est « *Advent, Advent, ein Lichtlein brennt…* ».

Aujourd'hui, la couronne de l'avent trône au milieu de la table de la salle à manger. Elle n'est d'ailleurs pas forcément ronde de nos jours, elle peut également être juste une composition florale rectangulaire avec quatre bougies ou bien juste une assiette décorée avec de la cannelle et des écorces de mandarines par exemple avec les quatre bougies. Aujourd'hui, la créativité n'a plus de limites. Autrefois, c'était une couronne de branches de sapin qui était suspendue au plafond avec de grands rubans rouges et non posée sur la table. Cette tradition n'est pas aussi ancienne qu'elle en a l'air : elle a été créée en 1833, à Hambourg, par un pasteur et éducateur protestant qui se nommait Johann Hinrich WICHERN. Il avait fondé un foyer pour orphelins. Pour faire comprendre aux enfants combien de jours il fallait encore attendre jusqu'à Noël, il fabriqua une grande couronne en bois (à partir d'une roue d'attelage) et mit 20 petites bougies blanches dessus (pour les jours de la semaine) ainsi que les quatre bougies rouges pour les quatre dimanches. Les protestants adoptèrent cette tradition peu de temps après. À partir de 1925, l'Eglise catholique utilisa le modèle avec les quatre bougies pour les quatre dimanches.

Advent, Advent,
ein Lichtlein brennt!
Erst eins, dann zwei,
dann drei, dann vier,
dann steht das Christkind
vor der Tür!!!

Eine wunderschöne Weihnachtszeit und einen guten Rutsch ins Jahr 2014!

Vanessa TESSIER

Flore et Loisirs

Cette année encore, l'association Flore et Loisirs a œuvré pour l'embellissement et l'animation du village.

Embellissement du village : la mission première de l'association

Comme à l'accoutumée, Flore et Loisirs s'est chargée du fleurissement du village en 2013. « Plantations de printemps », « plantations d'automne », arrosage et entretien des plantes : une fois de plus, les membres de l'association n'ont pas ménagé leur peine pour offrir aux habitants et aux visiteurs de passage un cadre agréable. Toujours dans le même esprit, ce sont aussi des membres de Flore et Loisirs qui ont conçu et mis en place les décorations pour les fêtes dans la rue Principale et à la mairie. Cette année encore, l'association a joué la carte de la sobriété énergétique, misant sur des décorations telles que sapins, boules, guirlandes, animaux de bois, bonhomme de neige… sans oublier le joli Père Noël à la mine facétieuse près de l'écusson ! Félicitations et merci à tous ceux qui ont donné de leur temps pour l'amélioration de notre cadre de vie !

Animation du village : repas paella… et plus

Le 15 septembre, Flore et Loisirs a reconduit son grand repas paella qui, comme en 2012, a remporté un franc succès. En plus d'un repas de qualité, un jeu de roulette et une exposition de peinture ont été proposés. Car Flore et Loisirs a aussi ses artistes, dont le talent peut s'exprimer notamment au sein des sections « peinture » et « poterie » !

À bientôt !

Pour poursuivre son action, l'association a besoin de vous. Si vous souhaitez vous investir ou simplement en savoir plus sur les activités de Flore et Loisirs, n'hésitez pas à participer à **l'assemblée générale de l'association** qui se tiendra le **7 février 2014 à 20 heures** à la salle communale !

Toute l'équipe de Flore et Loisirs vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2014.

Contact : Jean-Claude GLARDON, 03 89 26 94 12

Corps intercommunal des sapeurs-pompiers

Les sapeurs-pompiers du Vallon du Soultzbach, des hommes et des femmes volontaires et bénévoles au service de la population

L'année 2013 a été, une fois de plus, riche en événements, tant dans le domaine opérationnel que dans la formation ou dans la vie de caserne. Notre centre, entièrement composé de sapeurs-pompiers volontaires et bénévoles, reste un symbole fort de l'engagement citoyen que ces hommes et femmes ont décidé de partager au quotidien pour les habitants de notre Vallon. Passionnés et formés, ils ont pour mission la sauvegarde des personnes et des biens, parfois au péril de leur vie. Ils sont nos « héros du quotidien ». Si vous aussi, vous avez envie de faire partie de cette grande famille, n'hésitez pas, contactez-les !

Bilan opérationnel 2013

Le corps des sapeurs-pompiers intercommunal du Soultzbach compte à ce jour 33 hommes et femmes qui ont effectué, au 10 décembre 2013, 50 interventions réparties comme suit : 7 incendies ; 6 accidents de la voie publique ; 19 secours à personnes ; 18 interventions diverses (animaux, insectes, fuite d'eau, nettoyage et dégagement de chaussée…).
Cette année n'a, à ce jour, pas été marquée par des événements climatiques majeurs. Pour le risque courant, une année stable par rapport à 2012, avec quelques interventions marquantes et la partie « secours à personne » qui reste très importante.

De nouvelles vestes de feu et un défibrillateur supplémentaire

Dans le cadre de l'investissement annuel du Syndicat intercommunal du Soultzbach, il a été mis au budget 34 nouvelles vestes de feu textile haute visibilité. Cela permet une meilleure sécurité des intervenants.

L'amicale des sapeurs-pompiers du Vallon du Soultzbach, avec son président Philippe DUBOIS, n'est pas en reste dans le soutien du corps. Cette année, un défibrillateur supplémentaire a été offert par l'amicale, au profit du corps des sapeurs-pompiers. Cela permet aujourd'hui d'avoir deux véhicules équipés, permettant d'assurer deux interventions de secours à personne en simultané.

La formation

La formation étant un point très important pour les sapeurs-pompiers, 2013 n'a pas failli à la règle.

De nombreuses formations de perfectionnement ont été réalisées à l'École départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin.

16 formations internes de maintien, d'actualisation et de perfectionnement des acquis ont été encadrées par les formateurs du centre.

De plus, 12 séances d'entretien et de vérification du matériel viennent s'ajouter à la formation. Ces deux derniers points représentent à ce jour un total de **1365 heures** cumulées.

Pour se former aux risques locaux, des exercices sur des sites des différentes communes sont réalisés. Cette année a été consacrée à **Mortzwiller** avec la visite des écoles, un exercice dans la rue de l'Allmend au niveau du garage CARRIÈRE et un exercice de grande envergure regroupant également le Centre de secours de Masevaux à la Ferme MÉGRÉ.

Les nominations et distinctions

Des nominations et remises de médailles ont eu lieu le **5 janvier 2013** :

- nomination à la fonction d'adjoint au chef de corps du sergent-chef Jérôme MULLER ;
- médaille d'honneur des sapeurs-pompiers échelon or pour 30 années de service : caporal-chef Gabriel SCHMITT ;
- médaille d'honneur des sapeurs-pompiers échelon vermeil pour 25 années de service : sergent-chef Philippe DUBOIS et caporal-chef Hélène GOEPFERT ;
- nomination au grade d'adjudant : sergent-chef Philippe DUBOIS, sergent-chef Jérôme MULLER et sergent-chef Mathieu SCHWEITZER ;
- nomination au grade de caporal-chef : caporal Jean-François BELLICAM, caporal Nicolas WALGENWITZ et caporal Nicolas WEISS ;
- remise du Galon de Laine rouge à Victor KNECHT-DEYBER.

Une deuxième cérémonie a eu lieu le **5 juillet 2013** :

- nomination au grade de caporal : sapeur Brian JENN, sapeur Thomas COHADON et sapeur Maxime SCHMITT.

L'année s'est terminée par les nominations du **11 novembre 2013** :

- nomination au grade de sergent du caporal-chef Laure PAPIRER, du caporal-chef Jean François BELLICAM et du caporal-chef Stéphane SCHMITT ;
- nomination au grade de caporal : du sapeur de 1re classe Anaïs HOFFSCHIR HUG
- nomination au titre de 1re classe du sapeur Mathilde WENDEL, du sapeur Vickie WENDEL, du sapeur Johann FICARELLI et du sapeur Emmanuel RICHARD.

Toutes ces nominations sont le fruit de nombreuses heures de formation et d'implication. Félicitations et bravo !

En somme

Une année très riche en émotion qui se termine, où l'on aura écrit une page supplémentaire de l'histoire de cette caserne. Je tiens et nous tenons à remercier très chaleureusement le Syndicat intercommunal du Soultzbach, les trois municipalités et toute la population de notre Vallon pour le soutien qu'ils nous apportent et la confiance qu'ils nous accordent.

Vos sapeurs-pompiers vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

Le chef de corps
Lieutenant Didier MULLER

Changement de chef de corps

Au 1er janvier 2014, le corps de première intervention intercommunal du Soultzbach changera de chef. L'adjudant-chef Didier MULLER, nommé au grade de lieutenant le 29 novembre 2013, quittera cette fonction, en cédant sa place à l'adjudant Jérôme MULLER, qui vient de finaliser avec succès la formation de chef de corps.

La passation de commandement aura lieu le dimanche 16 février 2014 à 10 h 00.

Le lieutenant Didier MULLER est appelé à de nouvelles fonctions au sein du corps départemental ; affecté au Centre de secours de Burnhaupt-le-Bas, il y assurera la fonction d'adjoint au chef de centre ainsi qu'une fonction opérationnelle de chef de groupe.

Action de communication : opération Mini-Anne

Le 12 octobre dernier, une action de communication destinée à la population a été réalisée pour partie à Masevaux et pour notre Vallon au COSEC de Burnhaupt-le-Haut. Il s'agissait de former un maximum de personnes au massage cardiaque, au travers du kit « Mini-Anne ».

Cette action encadrée par les sapeurs-pompiers avec un soutien financier de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach a été un franc succès.

Amicale des sapeurs-pompiers

Week-end de la chance

L'amicale des sapeurs-pompiers organise, les 11 et 12 janvier prochains, son « **Week-end de la chance** » au foyer rural de Soppe-le-Haut.

Deux lotos sont au programme avec de nombreux lots de valeur.

Le samedi 11 janvier, ouverture des portes à partir de 19 h 15, début des jeux à 20 h 15. Le dimanche 12 janvier, ouverture des portes à partir de 13 h 15, début des jeux à 14 h 15.

Venez nombreux tenter votre chance !
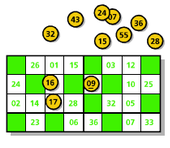
Le président
Philippe DUBOIS